



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 13 juin 2022

Temps partiels et disponibilités : travailler plus pour recruter moins !

Refus de temps partiels et des disponibilités : SUD éducation dénonce une maltraitance généralisée et une gestion à court terme du problème des non-remplacements dans le premier degré !

Dans plusieurs départements, l'heure est au refus systématique des temps partiels et des disponibilités qui ne sont pas de droit. Cette situation n'est pas nouvelle mais elle s'accroît encore cette année !

L'administration motive ces refus par une phrase générique : l'état de la ressource enseignante et la nécessité d'assurer la continuité du service public.

Ces décisions de refus, dont les motivations génériques et impersonnelles ne tiennent pas compte des situations individuelles des personnels, constituent une entrave au droit, vont peser sur les personnels et vont engendrer une souffrance au travail sans régler le problème récurrent du manque de remplaçant-es dans le premier degré. En effet, le recours au temps partiel est primordial pour de nombreux personnels qui cherchent à soulager leur fatigue ou à concilier vie personnelle et vie professionnelle en allégeant leur temps de travail.

Une des conséquences de ces refus massifs de temps partiels, c'est le nombre de demandes de ruptures conventionnelles et de démissions qui est en hausse constante. À n'en pas douter, ces refus se traduiront aussi par une augmentation des congés maladie et par des grèves plus fréquentes contre ces conditions de travail inacceptables.

Par ces refus massifs, l'Éducation nationale veut préserver une ressource enseignante qui manque cruellement. Mais les droits des personnels ne peuvent servir de variable d'ajustement aux conséquences des politiques de casse du service public !

→ La formation initiale et continue a été dévastée, de sorte qu'il n'y a plus de candidat-es aux concours et qu'il est pratiquement impossible pour les titulaires de partir en formation.

→ Le nombre de postes aux concours diminue chaque année. La solution de l'éducation nationale pour pallier le manque de personnels est le recours à des

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



étudiantes avec des statuts d'alternant·es et le recrutement d'enseignant·es contractuel·les (sous forme de « job dating » infâmes dans certaines académies).

Le métier est mal considéré, mal payé, la formation est indigente et l'accompagnement institutionnel centré uniquement sur l'exécution docile d'injonctions paradoxales.

Dans ces conditions, il est normal que l'administration peine à trouver des enseignant·es. Mais enchaîner les enseignant·es à leur poste, comme s'ils étaient corvéables à merci, ne réglera en rien le problème !

Pour SUD éducation, le temps partiel est un droit qui ne doit pas être ignoré par l'administration sous prétexte de « nécessités de service ». Au contraire, il faut que l'Éducation nationale se donne les moyens de proposer un service public à même de répondre aux besoins de ses agent·es. Enfin, l'amélioration des conditions de travail est une priorité pour lutter contre la souffrance au travail partagée par de trop nombreux·ses collègues.

Pour que les droits des personnels soient respectés, SUD éducation accompagne dans les départements les collègues qui font des recours contre ces refus.

Plus généralement, SUD éducation revendique un plan d'urgence pour l'éducation avec un recrutement massif d'enseignant·es formé·es avec un statut de fonctionnaires. Seul un recrutement à la hauteur des besoins pourra endiguer la crise du non-remplacement !